L’annonce gouvernementale des CP à 12 élèves en REP+ pourrait être une bonne nouvelle. Pourtant cette mesure précipitée et sans aucun nouveau moyen humain ne va pas sans poser de nombreux problèmes : suppression du dispositif “plus de maitres que de classes” mis en place depuis 3 ans et qui n’a atteint que cette année son plein développement, affectation de titulaires remplaçant-e-s sur des postes de CP, ce qui ne manquera pas d’engendrer des problèmes lors des maladies ou autres absences… Un des problèmes d’envergure est du à la précipitation dans la mise en place de cette “promesse électorale” : la désorganisation des équipes enseignantes. Nous livrons ci-dessous un témoignage provenant d’une école en REP+.
Cerise sur le gâteau : les équipes enseignantes s’étant débrouillées pour tenter d’organiser quand même la prochaine rentrée, le ministère a convoqué ce week end tous les DASEN des différentes académies pour recadrer le dispositif, la validation des dispositifs est donc repoussée. Il s’agit certainement de la définition de l’autonomie et de la liberté pédagogique par ce nouveau ministère.

Franck CNT 34 éducation santé social

Le témoignage :
“L’école est organisée depuis plusieurs année en classes de cycle. Cela a été refusé pour la rentrée 2017 par le Dasen, dans le cadre de la mise en place des CP à 12 élèves : hors de question que les enfants de CP fassent partie de classes à trois niveaux, niveaux qui constituent pourtant le cycle 2.

Nous avions aujourd’hui une réunion avec le Dasen qui s’est déplacé à l’école à ce sujet. À l’issue d’échanges marqués à la fois d’une écoute réelle de sa part et de menaces voilées, nous allons revenir à ce qui était notre structure les années passées (anciens cycles : CP-CE1 d’un côté, CE2-CM de l’autre, étant entendu que les CP-CE1 sont à 12). Ainsi, pour nous, ça va : la cohérence de notre travail sur le long terme n’est pas remise en cause (voire est reconnue) même si ces dernières semaines ont été particulièrement éprouvantes et que la pression hiérarchique a généré d’importantes tensions dans l’équipe (plusieurs interventions de l’inspectrice, utilisation — pour ne pas employer un autre mot — de certains parents, jusqu’à la venue du Dasen aujourd’hui, vous pouvez imaginer).

En en discutant avec les collègues des écoles voisines, nous avons appris que des équipes sont également en attente de “validation” de leurs structures pour la prochaine rentrée (alors qu’il n’est pas question de classes multi-âge ni même de se plaindre de la perte de leur maître supplémentaire, nous n’en avons pas).

Cette histoire de CP à 12 semble présager d’inquiétants changements dans notre métier.

Jusqu’alors, la structure pédagogique de l’école était de sa seule responsabilité : “arrêtée par le directeur après avis du conseil des maîtres” (Code de l’Éducation, L. IV, D411-7). Voilà que maintenant qu’elle devrait être “validée”.
Pire encore : tout cela ne repose sur aucun texte réglementaire. Les CP à 12 ne sont qu’un discours électoral d’E. Macron repris sous forme d’ordre aux Dasen par le ministre de l’Éducation nationale. On nous demande d’anticiper des textes qui “devraient être publiés pendant

l'été", en opposition aux programmes en vigueur définis par cycles. "L'éthique du fonctionnaire" aura du mal à s'y retrouver.

Le dispositif des CP à 12 ne s'appelle pas "100 % de réussite en CP" pour rien : les élèves seront évalués toute l'année et les enseignants devront rendre des comptes. Cela commence dès le 7 juillet (oui, le jour des vacances) où les tous les instits de l'académie concernés seront réunis pour un premier briefing, avec envoi de remplaçants dans nos classes.
Les évaluations porteront sur une lecture de type b-a-ba ; les enfants devront savoir "déchiffrer" en fin d'année, c'est obligatoire sinon ça ne fera pas "100 % de réussite" — alors que les élèves hors REP+ auront, selon les programmes, le temps du cycle pour devenirs lecteurs, ce qui est tout à fait différent. On marche sur la tête.

Enfin, la cerise sur le gâteau. Le ministère justifie le dispositif par une étude universitaire (de 2011) qui, si elle s'intéressait de fait aux conséquences de la réduction des effectifs dans les classes, avait un autre propos. Les chercheurs y montraient comment en 2010 le ministère de l'Éducation nationale avait biaisé les enquêtes à ce sujet pour, justement, nier les effets bénéfiques de classes avec moins d'élèves et légitimer ainsi les suppressions de postes. Le ministre était Luc Chatel et le directeur général (cabinet du ministre) un certain J-M Blanquer.

Il ne s'agit évidemment pas de se plaindre d'une baisse des effectifs dans les classes. Il y a en revanche de quoi s'inquiéter fortement de ce que cette "bonne nouvelle" porte avec elle."

La présentation du dispositif par le ministère (pour la justification universitaire, voir le § "Est-ce que la science prouve l'efficacité de ce dispositif ?")
http://www.education.gouv.fr/cid117637/-infographie-4-mesures-pour-batir-l-ecole-de-la-confiance.html

L'étude en question
Diaporama de présentation :
http://webcom.upmf-grenoble.fr/sciedu/lima/bressouxlimageneve.pdf

L'article complet (pdf difficilement lisible) :
[http://webcom.upmf-grenoble.fr/sciedu/pbressou/Bressoux%20Lima%20Raison%20%C3%A9ducatives.pdf
->http://webcom.upmf-grenoble.fr/sciedu/pbressou/Bressoux%20Lima%20Raison%20%C3%A9ducatives.pdf]